



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

**Discours de
Madame la Ministre Lydia MUTSCH**

**Ouverture du Congrès international
EAMHID
(European Association for Mental Health
in Intellectual Disability)**

21 septembre 2017 à 14.00 heures

ECCL, Kirchberg

Altesse Royale,

Par votre présence, vous témoignez votre Intérêt, votre solidarité et celui de toute la famille grand-ducale envers toutes les personnes en situation de Handicap intellectuel. Merci pour votre Engagement inlassable pour tous ceux et toutes celles qui méritent notre Intérêt, notre Soutien, notre encouragement.

Monsieur le président de l'APEMH,
Madame le bourgmestre,
Madame le ministre,
Monsieur le président de la
Commission Consultative des Droits
de l'Homme au Luxembourg,
Mesdames, Messieurs,
Chers invités,

Quelle satisfaction de vous voir aussi nombreux aujourd'hui ! Je suis particulièrement honorée de pouvoir m'associer à vous pour contribuer à lever le tabou qui entoure toujours le sujet que nous abordons aujourd'hui.

Rappelons-le : environ **80 millions** de citoyens de l'Union européenne

souffrent d'un handicap, soit un Européen sur 10 !

Selon **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, le **concept de santé** se définit par « un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une **absence** de maladie ou d'infirmité ».

La Déclaration des droits des personnes handicapées (1975) puis la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (2007) stipulent la nécessité de se donner tous les moyens pour que **les points de vue** des personnes en situation de handicap soient pris en compte par les praticiens, les décideurs, les employeurs et également les

chercheurs.

L'idée de base est celle, profondément **éthique**, que tout un chacun reste, par le biais de son histoire, de son état intellectuel, physique et psychique, de ses progrès, une **personne à part entière** qui s'ouvre sur un futur avec un espoir d'influence sur son avenir.

Les statistiques nous disent que les personnes à handicap intellectuel sont **3 à 4 plus susceptibles** de souffrir d'un trouble touchant à la **santé mentale**.

Les statistiques nous disent aussi que ces personnes avec un trouble psychique sont moins vues et

traitées en **consultations spécialisées** qu'elles en auraient besoin.

Et cependant, **l'équité** dans la couverture sanitaire et **l'accessibilité** à ces services spécialisés devraient être une priorité primordiale dans toute politique sociale ! La santé est un **droit fondamental** de toute personne et l'accès à des services performants et compétents est un défi de tous les jours.

Une des premières lois que j'ai mise en œuvre en ma qualité de ministre de la Santé, est la loi du 24 juillet 2014 relative aux **droits et obligations du patient**, avec la création d'un Service national

d'information et de médiation dans le domaine de la santé.

Le but primaire de cette loi est justement que le **patient**, c'est-à-dire **chaque patient** puisse être encadré et informé au mieux.

Nous le savons tous : la **santé mentale** est à la fois un enjeu majeur de santé publique et un projet de société ; c'est un **enjeu social** autant que **sanitaire**. Et nous sommes tous concernés de près ou de loin. C'est une **problématique transversale**, et encore plus particulièrement complexe dans le cadre du **handicap intellectuel**. Les troubles psychiques ou

psychiatriques bouleversent la vie d'un individu dans tous les domaines : à l'école, à l'institution, en société, en famille, au travail.

Les troubles psychiques et leurs saisissantes conséquences pour tout un chacun - mais d'autant plus encore pour toute personne en situation de handicap intellectuel, avec ses difficultés d'insertion, la précarité professionnelle, l'isolement, une citoyenneté bafouée - intéressent alors directement la **société** et questionnent tous ses acteurs, aussi variés que ceux de la santé, l'éducation, de la justice ou encore du monde du travail.

La **collaboration** entre les professionnels de différents horizons est indispensable pour progresser en matière de santé mentale et de handicap intellectuel.

Dans le cadre de la réforme de la psychiatrie et de la santé mentale, et depuis lors la création des **ateliers thérapeutiques**, l'expérience des dernières années nous a montré que les ateliers thérapeutiques - avec ses 325 places dans les ateliers des ATP, de Mathëllef asbl et de l'atelier thérapeutique de l'Éilenger Wäschbuer - ne peuvent donner seules une réponse à des personnes handicapées présentant un trouble psychique.

C'est pour cela que **d'autres modèles de réinsertion au travail** doivent être soutenus, afin de donner plus de choix aux personnes concernées – non seulement en matière de détermination du lieu et du mode de vie, mais aussi d'activité professionnelle, qu'elle s'exerce en milieu protégé ou en milieu ordinaire de travail.

Toute personne doit avoir **accès au monde du travail**, avec un poste adapté à ses besoins. C'est un élément indispensable pour son **bien-être** et pour sa **santé**, d'autant plus s'il s'agit d'une personne souffrant de problèmes physiques ou psychiques.

Le sujet de **l'emploi** est particulièrement important, car l'emploi remplit une **fonction émancipatrice**.

Je me félicite dès lors, que **l'accès à l'emploi** des personnes handicapées a mobilisé ces derniers mois pleinement le **gouvernement** avec la création du "**Centre d'évaluation et d'orientation socio-professionnelle pour les demandeurs d'emploi ayant le statut du salarié handicapé ou du salarié reclassé**" (COSP-HR), et ceci sur base d'un handicap physique et/ou psychiatrique.

Un projet innovant, qui peut d'ailleurs déjà cueillir ses premiers fruits.

Je suis ravie d'être ici avec vous et je suis particulièrement contente que vous ayez mis les **pratiques** et la **recherche** au cœur de votre congrès, un sujet qui me préoccupe particulièrement.

Nous pouvons en effet mieux faire encore dans le domaine de la **santé mentale** au sein du handicap. Nous avons un secteur médico-social fabuleux, avec entre autres nos **services conventionnés** comme le Service de rééducation précoce, le Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles ou

encore les Services de la médecine scolaire, qui d'ailleurs est le plus grand service de prévention établi sur tout le pays.

Dans la compréhension de l'OMS, **investir au niveau des jeunes** a des répercussions positives, non seulement au niveau de la santé, mais également au niveau économique et au niveau social de la société. Et c'est aussi dans ce sens que l'OMS a lancé la **stratégie 2015-2020** en pointant surtout sur les thèmes comme les troubles psychiques, la maltraitance et la violence contre les enfants, la santé sexuelle, la pauvreté ou encore l'injustice sociale.

C'est dans ce sens que s'inscrit le **Projet d'Accueil individualisé** : l'accompagnement dans les écoles, maisons relais, lycées et internats des enfants ou adolescents avec des problèmes de santé de tout genre, c'est-à-dire physique et/ou psychique.

Il est primordial d'améliorer les liens avec la **recherche** pour que les enfants et adultes puissent bénéficier de meilleurs **accompagnements médico-psycho-sociaux** basés sur des preuves scientifiques.

Trop souvent encore le trouble psychique ou psychiatrique reste

méconnu et ceci particulièrement chez la personne en situation d'handicap intellectuel.

Une réunion entre les experts de la **plateforme de la réforme de la psychiatrie et de la santé mentale** en présence du président de la **Commission consultative des droits de l'homme** en a bien pris note. Suite à celle-ci un groupe de travail s'est mis en route afin **d'évaluer les réels besoins** afin de pouvoir proposer **début de l'année prochaine** des actions afin d'améliorer la prise en charge de personnes avec un handicap intellectuel et un trouble psychique.

Nous sommes tous d'accord qu'il reste beaucoup à faire, mais il faut avoir des **objectifs ambitieux** en matière de politique du handicap intellectuel et de santé mentale.

Vous allez certainement en parler pendant ces jours de congrès, car plus personne ne doute que nous avons une **responsabilité gouvernementale**, mais aussi une **responsabilité collective** pour réinventer les **modes d'accompagnement**. Répondre aux attentes et aspirations des personnes en situation de handicap et de leurs familles n'est pas seulement une question de **financement**, mais également une question de **façon de faire** et c'est

dans ce sens que le cadre du secteur médico-social doit aujourd'hui être rénové pour permettre encore plus de **souplesse** et plus d'**individuation** selon les besoins dans les accompagnements proposés.

C'est dans ce sens que le gouvernement a réagi en instaurant une **nouvelle mesure financière et d'accompagnement** pour les situations complexes et les préoccupations de patients qui dépendent d'un accompagnement intensif et de soins médicaux extrahospitaliers exceptionnels. En raison de leurs besoins atypiques et complexes, les personnes concernées se situent très souvent à

cheval entre plusieurs modèles de prise en charge financière.

Dans le cadre d'une **responsabilité collective**, tout le monde doit se mobiliser pour trouver une solution éventuellement temporaire qui permet à la personne en situation de handicap intellectuel d'être accompagnée. Je parle ici des différents secteurs du domaine médical - du secteur hospitalier **et** extrahospitalier - avec leurs services conventionnés et les praticiens travaillant en libéral, la sécurité sociale, l'éducation nationale et leurs différents nouveaux centres de compétences, les différentes divisions de la Direction de la santé,

avec e.a. la **médecine scolaire** ou la **médecine sociale**.

Je suis persuadée, tout autant que l'a fait le Professeur Dieter Ferring - dont je déplore autant que vous sa disparition récente et tragique - qu'il est important **d'investir dans la recherche**, et surtout dans ce qui permettra de faciliter les parcours des personnes en situation de handicap intellectuel.

Je pense que différents autres projets en cours, comme l'élaboration d'un **plan national maladies rares**, dont les travaux ont démarré début 2017, ainsi que l'intégration de **l'innovation**

technologique de **digitalisation** dans nos systèmes de santé afin de promouvoir des soins plus **personnalisés** et de permettre au patient de devenir un acteur à part entière de sa prise en charge vont considérablement améliorer notre système de santé.

Il m'est important de souligner que **l'interopérabilité des processus** et la sensibilisation des professionnels de santé à la plus-value de **l'e-santé** sont des objectifs primordiaux de ce gouvernement.

Dans une société avec des technologies qui évoluent rapidement, il est important de garder le pas sur une **médecine**

personnalisée, et ceci pour toute personne et chaque patient.

Il est impératif que nous mettions en place une **stratégie nationale cohérente** pour l'implémentation d'une santé digitale, qui puisse garantir les droits de chacun.

Il s'agit de construire une société plus **solidaire**, plus ouverte aux différences, mais surtout consciente du potentiel de chacun et de chacune quel que soit son handicap et sa santé mentale.

Altesse Royale,

Mesdames et Messieurs,

Je compte sur vous pour y parvenir
et je vous souhaite **d'excellents
débats.**

Merci !